



# Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : avis-autorisation@ecrins-parcnational.fr

Tel : 06.16.80.20.19

Hélicoptères de France - Base de Gap - Dominique HEIB

Ecureuil AS350 B3 Bleu et Blanc F-HHBG

Refuges - GAEC du Contandin

**Demandeur** (société hélicoptère)

**Aéronef** (type couleur immatriculation)

**Bénéficiaire** (nom + téléphone)

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux - équipements	Transport Passagers	
17/09/2021	Refuge de Chabourneou	Gioberney	1			1 descente matériel fin de saison
17/09/2021	Cabane de Valestreche	Les Gondouins		1		1 descente cabane pastorale

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

Autorisation  accordée  refusée

N°

Suivi par :

à Gap, le

Le Directeur,

Compte rendu obligatoire par email (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national